

Procès-verbal de nomination du premier Président

Le soussigné :

M. DE MATOS DE JESUS FERREIRA Mehdi
demeurant 8 Allée des Epis, Savigny-Sur-Orge 91600
né le 13/07/1995 à Longjumeau
de nationalité française

agissant en qualité de seul actionnaire de la société 3D FRANCE SASU, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 34 Boulevard Des Italiens 75009 Paris, en cours de constitution,

a pris les décisions suivantes relatives à la nomination du premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de ladite société, et a établi le présent procès-verbal en conséquence :

Première décision : Nomination du président

Le soussigné nomme en qualité de président de la société :

M. DE MATOS DE JESUS FERREIRA Mehdi demeurant à 8 Allée des Epis, Savigny-Sur-Orge 91600 pour une durée indéterminée,

qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Deuxième décision : Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 19 des statuts.

Troisième décision : Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Paris
Le 23 Janvier 2025

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature de l'actionnaire unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Bon pour acceptation des fonctions de président

Signature du Président, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».